

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 11 novembre 2019 à 19:30 heures à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Richard Duchesne et Alain Tremblay ainsi que Mesdames les conseillères Laurie Godin et Sylvie Coulombe.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07-10-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

7. Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
8. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Demande de paiement
9. Programme d'aide à la voirie locale- volet projets particuliers d'amélioration – Demande de paiement
10. Déneigement borne sèche

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

11. Adoption – Règlement 454-19 concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la Municipalité
12. Cadastre chemin Coq-Perron
13. CDE Secteur GEANT

LOISIRS ET CULTURE

14. Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Mur pare-balles au champ de tir » du Club sportif Élan
15. Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Achat de haut-parleurs et micros » de la commission municipale des loisirs
16. Calendrier 2020
17. Municipalité amie des aînés (MADA) – Programme de soutien à la démarche

ADMINISTRATION

18. Adhésion 2020 à la Fédération québécoise des municipalités
19. Mandat – Vérificateur externe pour l'exercice 2019
20. Adhésion 2020 Chambre de commerce et d'industrie du secteur Normandin
21. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020
22. Excavation Unibec : Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 10 dans le cadre de la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux
23. Engagement à évaluer l'utilisation du bois de structure dans toutes les constructions publiques
24. Dépôt – États comparatifs des revenus et dépenses

-
25. Liste des comptes : Acceptation
 26. Varia
 - 1) Industrie forestière – Saint-Thomas-Didyme
 27. Dons et sollicitation
 28. Invitation
 29. Correspondances
 30. Rapport des élus
 31. Période de questions
 32. Prochaine assemblée ordinaire
 33. Levée de l'assemblée
-

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

19-194

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 07-10-2019, AVEC DISPENSE DE LECTURE

19-195

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 octobre 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 octobre 2019 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

6. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

19-196

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celle-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

La directrice générale et présidente des élections municipales par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplis par tous les membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme et il en fait dépôt.

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

7. DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

19-197

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée Mme Nancy Guillemette, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE Gabrielle Fortin-Darveau, directrice-générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

8. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL- DEMANDE DE PAIEMENT

19-198

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil de Saint-Thomas-Didyme approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DEMANDE DE PAIEMENT

19-199

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a reçu une promesse de subvention du ministère des Transports pour l'amélioration de ses routes pour un montant de 20 000 \$, valable pour les exercices financiers 2018-2019-2020;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 9 865.64 \$, conformément aux exigences du volet de projets particuliers d'amélioration du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10. DÉNEIGEMENT BORNE SÈCHE

19-200

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement de faire déneiger le stationnement de la borne sèche par Monsieur Réjean Caouette pour la saison hivernale 2019-2020 au montant de 400 \$.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

11. ADOPTION – RÈGLEMENT 454-19 CONCERNANT L'OCTROI À CERTAINS OFFICIERS LE DROIT DE VISITE ET D'EXAMINER DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

19-201

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté divers règlements applicables à son territoire, notamment les règlements d'urbanisme locaux;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 492 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité désire autoriser certains fonctionnaires ou employés à visiter et à examiner les immeubles de son territoire aux fins d'application des règlements municipaux, régionaux et provinciaux;

ATTENDU QUE la Municipalité désire abroger les règlements antérieurs applicables en ces matières et les remplacer par le présent règlement ;

ATTENDU QUE les droits conférés à ces fonctionnaires et employés sont nécessaires à la mise en œuvre desdits règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente intermunicipale avec la MRC de Maria-Chapdelaine afin qu'elle mette à sa disposition une ressource

habilitée à émettre les permis de construction et à exercer un contrôle sur le territoire de la Municipalité en matière d'urbanisme;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à l'attention des membres du présent conseil, de même qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 7 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte le règlement n° 454-19 concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la Municipalité.

12. CADASTRE CHEMIN COQ-PERRON

19-202

ATTENDU QUE Construction Martin Rousseau a déposé un projet de lotissement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE le mandat pour procéder aux opérations de cadastrage de l'emprise du chemin Coq-Perron soit donné à la firme Caouette Thériault & Associés dans le but de procéder à l'achat de l'emprise du chemin sur la propriété de Construction Martin Rousseau inc.

13. CDE SECTEUR GEANT

19-203

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme désire contribuer au développement économique de sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme participe déjà financièrement au Programme d'aide financière pour toute entreprise située sur le territoire G.E.A.N.T offert par la CDE du secteur GÉANT;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme est en accord pour modifier les règlements généraux de la CDE du GÉANT afin de rendre éligibles au programme d'aide financière les organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation économique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme désire profiter de l'opportunité des sommes supplémentaires qui peuvent être remises par la MRC sous forme de prêt dans le cadre du programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage à utiliser les sommes disponibles au Fonds de développement des territoires dans son enveloppe municipale. Celles-ci seront versées sous forme de subvention;

QUE cet engagement sera évalué annuellement selon les priorités et les sommes disponibles au Fonds de développement des territoires.

14. FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « MUR PARE-BALLES AU CHAMP DE TIR » DU CLUB SPORTIF ÉLAN

19-204

ATTENDU QUE le Club sportif Élan a fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité de relance économique de Saint-Thomas (CREST);

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 11 605 \$ et que la demande est de 4 000 \$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accorde un montant de 4 000 \$ pour le projet « Mur pare-balles au Champ de tir »;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte de verser 75 % de la subvention, soit 3 000 \$ immédiatement;

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque le Club sportif Élan aura remis le rapport final et transmis les factures.

15. FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « ACHAT DE HAUT-PARLEURS ET MICROS » DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS

19-205

ATTENDU QUE la commission municipale des loisirs a fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité de relance économique de Saint-Thomas (CREST);

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 500 \$ et que la demande est de 500 \$;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accorde un montant de 500 \$ pour le projet « achat de haut-parleurs et micros »;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte de verser 75 % de la subvention, soit 375 \$ immédiatement;

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque la commission municipale des loisirs aura remis le rapport final et transmis les factures.

16. CALENDRIER 2020

19-206

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Garma impression pour l'impression, la conception et le montage du calendrier municipal 2020 au coût unitaire de 6.47 \$ plus taxes par unité.

QUE les calendriers soient distribués aux citoyens en janvier 2020.

QUE les entreprises du secteur soient contactées par l'adjointe administrative pour une demande de commandite et une offre publicitaire.

17. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE

19-207

ATTENDU QUE selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

ATTENDU QU'en 2009, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a créé le « Programme de soutien à la démarche « municipalité amie des aînés » (MADA) » afin de soutenir les municipalités et les MRC qui entreprennent une telle démarche en vue de réaliser une politique des aînés et un plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE le « Programme de soutien à la démarche MADA » est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés, lequel Programme vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

ATTENDU QUE selon une analyse effectuée par le Secrétariat aux aînés du MSSS, « bien que les retombées du Programme soient positives, différents facteurs peuvent freiner la mise en œuvre de certaines mesures des plans d'action des plus petites municipalités et des MRC, dont l'absence de chargé de projet et la difficulté d'obtenir du financement pour la réalisation des mesures»;

ATTENDU QUE compte tenu de ce constat, le Secrétariat aux aînés du MSSS a créé un second volet au Programme en vue d'accroître le soutien qui est offert aux municipalités et aux MRC;

ATTENDU QUE ce second volet contribuerait à l'embauche d'un coordonnateur dans les MRC ayant été agréées MADA;

ATTENDU QUE cette ressource jouerait un rôle pivot dans le milieu, notamment pour :

- Coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA;
- Encourager la mobilisation des acteurs-clés et leur réseautage; et,
- Faire adopter et mettre en œuvre les meilleures pratiques.

ATTENDU QUE la contribution des coordonnateurs MADA aurait comme résultat une cohérence d'interventions structurantes non seulement dans leur communauté, mais également dans les différentes régions du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme est l'une des quelque 900 municipalités et MRC qui participent à la démarche MADA au Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre et mettre en œuvre son plan d'action issu de sa Politique MADA;

ATTENDU QUE la Municipalité est l'une des municipalités constituantes de la MRC de Maria-Chapdelaine et que le conseil de celle-ci est favorable à soutenir ses municipalités locales dans la mise en œuvre de leur plan d'action respectif;

ATTENDU QUE seules les MRC sont admissibles à présenter une demande d'aide financière de 75 000\$ sur trois ans auprès du Secrétariat aux aînés du MSSS;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité Saint-Thomas-Didyme :

- Confirme sa participation à la demande d'aide financière collective qui sera adressée par la MRC de Maria-Chapdelaine au Secrétariat des aînés du MSSS; et,
- Est d'accord sur le fait que les travaux visés le seront sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine.

ADMINISTRATION

18. ADHÉSION 2020 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

19-208

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité adhère à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2020 au coût de 1 115.79 \$ taxes incluses.

19. MANDAT – VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2019

19-209

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement d'accorder le mandat à la firme Sylvain Gravel CPA inc. pour l'audit des états financiers 2019 au montant de 7 400 \$ avant taxes.

20. ADHÉSION 2020 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU SECTEUR NORMANDIN

19-210

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement de renouveler notre adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie secteur Normandin pour l'année 2020 au montant de 100,00 \$ plus taxes.

21. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

19-211

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30. Lequel est le suivant :

Lundi 13 janvier	Lundi 10 août
Lundi 10 février	Lundi 14 septembre
Lundi 9 mars	Lundi 5 octobre
Lundi 6 avril	Lundi 9 novembre
Lundi 11 mai	Lundi 7 décembre
Lundi 8 juin	Lundi 14 décembre - budget
Lundi 13 juillet	

Prenez note que les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à la salle du conseil municipal situé au 9, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme.

22. EXCAVATION UNIBEC : AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 10 DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE L'OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

19-212

ATTENDU la résolution numéro 18-153 octroyant le mandat à Excavation Unibec pour les travaux de réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 5 novembre 2019;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par Monsieur Vincent St-Pierre, responsable de la surveillance des travaux de la firme Norda Stelo;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 10 au montant de 20 644.07 \$ taxes incluses à Excavation Unibec dans le cadre de la réfection de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux.

23. ENGAGEMENT À ÉVALUER L'UTILISATION DU BOIS DE STRUCTURE DANS TOUTES LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

19-213

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà pris des engagements en faveur de la construction en bois;

CONSIDÉRANT l'existence d'une charte du bois québécoise;

CONSIDÉRANT les avancements techniques des dernières années en matière de construction en bois;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages de l'utilisation du bois dans la construction dont une bonne résistance au feu, une faible conductivité thermique et un grand confort acoustique;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux favorables de la construction en bois notamment par la séquestration du carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux;

CONSIDÉRANT l'importance de l'économie forestière pour le Québec et ses régions;

CONSIDÉRANT QU'il existe de nombreux outils pour faciliter la construction en bois, dont le Guide à l'intention des municipalités produit par l'organisme Cécobois et les outils de calcul permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents matériaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage à évaluer l'utilisation du bois de structure pour l'ensemble de ses projets de construction;
 - QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme invite l'ensemble des municipalités du Québec à adopter cette résolution et à prendre un engagement en faveur de la construction en bois.
-

24. DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

19-214

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit déposer, en séance ordinaire, les états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal;

Par conséquent, la directrice générale présente les états comparatifs au 31 octobre 2019.

25. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

19-215

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 108 751.30 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 11 431.55 \$ les salaires nets au montant de 13 942.22 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 5 631.88 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

26. VARIA

1. INDUSTRIE FORESTIÈRE – SAINT-THOMAS-DIDYME

19-216

CONSIDÉRANT QUE Produits forestiers Résolu a mis fin à ses opérations de sciage pour au minimum dix semaines aux installations de Saint-Thomas-Didyme;

CONSIDÉRANT QUE la centaine de travailleurs de l'usine sont impactés directement et de façon récurrente par les fermetures temporaires de l'usine de Produits forestiers Résolu;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est impactée négativement par ces fermetures, notamment cela cause de l'incertitude au niveau des emplois directs et indirects, des commerçants et entrepreneurs ainsi qu'à la population;

CONSIDÉRANT QU'il y a des impacts négatifs sentis sur l'économie de l'ensemble de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE Produits forestiers Résolu a adressé une demande au gouvernement du Québec afin de pouvoir rediriger le bois de l'usine de Saint-Thomas-Didyme vers une autre usine, soit l'usine de Girardville;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère, depuis le 1er avril, par la mise en place des garanties d'approvisionnement, souhaite favoriser la performance et l'innovation en permettant à un plus grand nombre d'usines de transformation du bois d'avoir accès aux bois des forêts publiques, tout en maintenant un approvisionnement STABLE aux usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 93 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministre peut, exceptionnellement, permettre qu'une partie des volumes de bois au cours d'une année puisse être destinée à une autre usine que celle mentionnée à la garantie d'approvisionnement, mais doit OBLIGATOIREMENT prendre en considération, dans le cadre de sa décision, l'impact de celle-ci sur le milieu régional et local;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'appuie sur l'immense potentiel de la forêt qui se situe à proximité et accessible pour marquer le rythme de son développement en alliant économique, tourisme, qualité de vie, environnement et respect de la collectivité, le tout afin d'assurer un développement durable qui garantira la pérennité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la forêt occupe une part importante de notre territoire et qu'elle constitue un bien collectif inestimable pour la population actuelle et future;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal réclame aux décideurs d'analyser adéquatement les impacts négatifs que pourrait avoir le transfert de bois vers une autre usine pour notre localité;

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme soumette à la députée de Roberval, Mme Nancy Guillemette et au ministre Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, nos inquiétudes face aux situations actuelles qui préoccupent le conseil municipal, la population de Saint-Thomas-Didyme et les environs;

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de formuler une demande claire à Produits forestiers Résolu quant à ses intentions au niveau des projets d'investissement, conversion, modernisation et autres à son usine de Saint-Thomas-Didyme;

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, au préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, Luc Simard et au président de l'Alliance forêt boréale, Pascal Cloutier.

27. DONS ET SOLLICITATION

19-217

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement de verser les montants suivants :

- Club coursier des neiges – napperons : 250 \$
 - Opération nez rouge Normandin : 100 \$
 - Coopérative de solidarité Lac-à-Jim- Souper bénéfice : 200 \$
-

28. INVITATION

29. CORRESPONDANCES

30. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

32. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

9 décembre 2019 à 19h30.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-218

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 20h30.

Denis Tremblay
Maire

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 11 novembre 2019.

Gabrielle Fortin-Darveau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière